

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

**D.CN.2023-128**

**OBJET : DEMANDE DE HUIS CLOS POUR L'EXAMEN DE LA DÉLIBÉRATION N°  
D.CN.2023-129 RELATIVE À LA DEMANDE D'OCTROI DE PROTECTION  
FONCTIONNELLE PAR UNE ÉLUE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 67

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GRANGER Anthony

D.CN.2023-128

**OBJET : DEMANDE DE HUIS CLOS POUR L'EXAMEN DE LA DÉLIBÉRATION N° D.CN.2023-129 RELATIVE À LA DEMANDE D'OCTROI DE PROTECTION FONCTIONNELLE PAR UNE ÉLUE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Pour l'examen de ce dossier, Madame Marie BERTRAND quitte la séance. Le nombre de votants est donc de 68.*

Selon l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Conformément à cet article et compte-tenu du caractère sensible de la présente délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer à huis clos sur le point n° 53 de l'ordre du jour relatif à la demande d'octroi de protection fonctionnelle par une élue.

Madame Christiane LAYDEVANT quitte la séance, le nombre de votants est donc de 67.

Il est procédé à un vote public à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 62

Contre : 3 ( DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire)

Abstention : 1 (GRANGER Anthony)

Ne prend pas part au vote : 1 (SAUTY Yannis)

Le Conseil municipal **DÉCIDE** donc de se réunir à huis clos pour l'examen de la délibération n° D.CN.2023-129 relative à la demande d'octroi de protection fonctionnelle par une élue.

**La délibération a été adoptée**

Pour : 63 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 1 voix

Contre : DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire

Abstention : GRANGER Anthony

Le Secrétaire de séance  
GRANGER Anthony  
Conseiller municipal



Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
BRANDO Christelle  
Cheffe du service  
de la Vie de l'Assemblée



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai*

*de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*